



**Direction Générale de la  
Coopération Internationale**

## **Bourses "MWALIMU Nyéréré" de l'Union Africaine**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que l'Union Africaine met à la disposition des étudiants des pays membres 50 bourses d'études au niveau licence pour l'année 2007.

La bourse "MWALIMU Nyéréré" de l'Union est conçue pour permettre aux étudiants africains de poursuivre des études universitaires supérieures en science et technologie dans les grandes universités africaines en signant un accord contraignant aux termes duquel les bénéficiaires prennent l'engagement de travailler pendant 2 à 5 ans dans un pays africain, après l'obtention de leur diplôme.

La bourse couvre tous les frais liés aux études, aux examens, au transport aller-retour du pays d'origine à l'université et une modeste indemnité de subsistance.

Les candidats doivent être âgés de moins de 25 ans et admis dans une grande université africaine dans un Etat membre de l'Union Africaine pour poursuivre leurs études dans l'une des disciplines suivantes: génie et technologie (génie civil, électrique, mécanique, chimique, ...) et diverses disciplines à savoir les sciences biologiques, la chimie, l'astronomie, les mathématiques, les sciences physiques, métrages, l'électronique, les technologies de l'information, l'agriculture, la pharmacie.

Le dossier de candidature se compose du formulaire de demande de bourse, des diplômes requis, une lettre d'admission dans une université africaine, un CV, les noms et adresses de trois personnes à contacter, une de ces personnes devant être le Directeur du dernier établissement que le candidat a fréquenté.

Les candidats doivent indiquer dans une lettre de motivation de 2000 mots au maximum, les raisons pour lesquelles ils ont choisi telle discipline et l'importance de cette discipline pour l'Afrique.

Pour le tirage du formulaire de demande, vous pouvez consulter ce site: **[www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)**

Les candidats doivent dûment remplir ce formulaire et le soumettre avec les documents demandés à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont ils relèvent avant le **14 janvier 2007**.